



Montagny, le 30 octobre 2017

**Préavis municipal no 17/17 relatif au
bouclage du réseau d'eau potable, de la
démolition de l'ancien réservoir et réfection
du Chemin de la Vignette**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité de Montagny doit réaliser le bouclage du réseau d'eau potable par le haut du village et démolir l'ancien réservoir communal datant de 1908.

Depuis plusieurs années, la source des Sagnes présentait des déficiences en termes de protection et de qualité de ses eaux brutes. De plus, le réservoir communal ne répondait plus aux normes. Dans ces conditions, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a demandé à la Municipalité en septembre 2014, de renoncer définitivement à l'utilisation de cette source pour l'alimentation du réseau de distribution publique et de mettre définitivement le réservoir communal hors service.

Afin de répondre aux exigences des autorités cantonales, l'alimentation en eau potable de la commune de Montagny ne se fait plus par la source communale « Les Sagnes », mais depuis le réseau de la ville d'Yverdon-les-Bains SAGENORD. L'ancien réservoir n'a donc plus d'utilité, sa détérioration pourrait à terme affecter la salubrité de l'eau de boisson et il occupe inutilement une parcelle qui pourrait être réaffectée à une nouvelle utilisation.

Par ailleurs, il n'existe pas de bouclage sur le réseau d'eau potable dans le haut du village, ce qui expose les habitants à des coupures d'eau en cas de problème ou de travaux sur les conduites. De plus, le plan directeur de distribution en eau recommande la pose d'une nouvelle conduite qui permettra un bouclage du réseau par le haut du village.

La Municipalité a donc décidé de démolir le réservoir existant et de réaliser la pose d'une nouvelle conduite d'eau potable à travers les champs du haut du village, selon la description ci-dessous :

Réservoir

- Démontage et évacuation de l'équipement interne du réservoir (pompes, conduites, etc...)
- Décapage de la terre végétale et stockage à proximité.
- Terrassements autour du réservoir pour dégager la structure béton.
- Démolition et évacuation de la structure en béton armé.
- Remblayage du vide laissé par le réservoir et les parafeuilles.
- Remise en place de la terre végétale.

Travaux de canalisations

- Retroussement soigné de la terre végétale et de la première couche du sous-sol pour préserver les qualités du sol en place.
- Stockage soigné et séparé des différents matériaux à proximité de la fouille.
- Ouverture d'une fouille de 1,50m de profondeur, de manière à obtenir un recouvrement minimal de 1,10m au-dessus du sablage de la conduite.
- Pose d'une nouvelle conduite d'eau sous-pression en PE diam. 160/1308 PN 16-S5 sur une longueur de 450m.

Ce diamètre correspond aux préconisations de l'ECA pour permettre un bouclage de l'alimentation d'eau potable.

- Raccordements au réseau existant au niveau du chemin des Secrétaires et du Chemin du Temple.

- Pose de 2 nouvelles bornes hydrantes, l'une devant le réservoir existant, l'autre à mi-chemin du chemin de la Vignette.

Devis estimatif

Travaux de génie civil	Fr. 98'000.--
Travaux d'appareillage pour conduite d'eau	Fr. 60'000.--
Démontage, évacuation et base d'équipements du réservoir	Fr. 11'000.--
Appareillage pour modification des chambres	Fr. 17'000.--
Honoraires et frais	Fr. 32'000.--
Divers et imprévus	<u>Fr. 25'000.--</u>
Total	Fr. 243'000.--

A ce montant, il convient de rajouter la réfection du Chemin de la Vignette, le tronçon depuis le réservoir sur environ 50m est en mauvais état et le revêtement est complètement faïencé. Le coût de ces travaux s'élève à environ Fr. 50'000.--.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité de Montagny propose au Conseil communal d'accepter les travaux relatifs au bouclage du réseau d'eau potable, de la démolition de l'ancien réservoir et de la remise en état du Chemin de la Vignette.

De ce fait, nous avons l'honneur de vous soumettre, Monsieur le Président,, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la décision suivante :

Le Conseil communal de Montagny,

- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- vu le préavis de la Municipalité,
- ouï le rapport de la Commission,

d é c i d e

- Article 1** un crédit de Fr. 243'000.-- est accordé les travaux relatif au bouclage du réseau d'eau potable et de la démolition de l'ancien réservoir.
- Article 2** un crédit de Fr. 50'000.-- est accordé pour les travaux de remise en état du Chemin de la Vignette.
- Article 3** d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt accordé par le Conseil communal.
- Article 4** d'amortir le montant de Fr. 243'000.-- par prélèvement au fonds de financements spéciaux 2800.02 « Réseau d'eau » .
- Article 5** d'amortir le montant de Fr. 50'000.-- par prélèvement au fonds de réserve 2820.14 « Invest./travaux/achat divers ».
- Article 6** la Municipalité est chargée de la mise en exécution de la présente décision.

Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 30 octobre 2017 pour être soumis au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

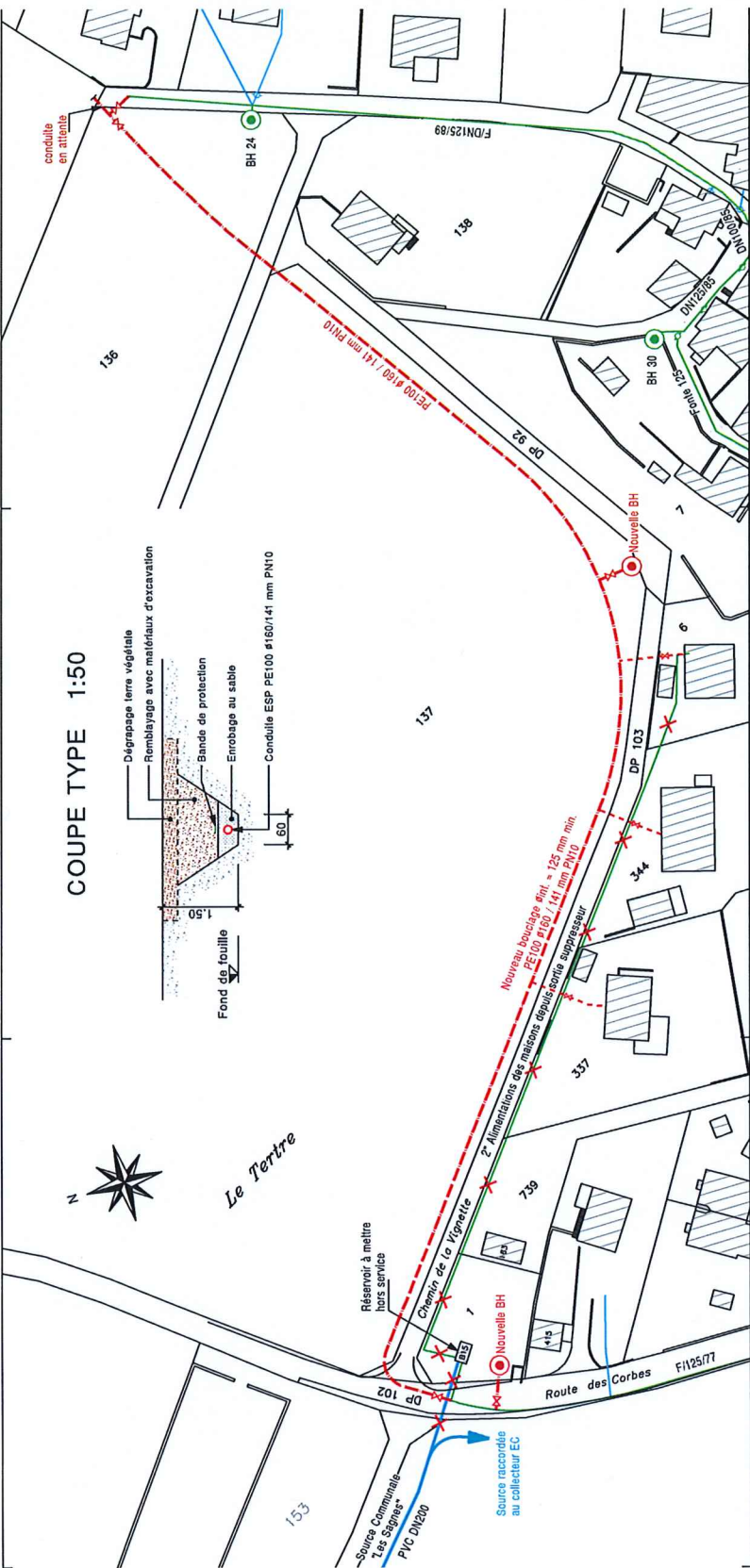
Le Syndic

 F.R. Rohner

La Secrétaire

 R. Maradan





COMMUNE DE MONTAGNY

Désaffectation de la source et du réservoir
 Nouveau bouclage sur le chemin de la Vignette
 Alimentation en eau potable

AVANT-PROJET
 Plan No 14127-01a
 Echelle 1:500 / 1:50

Dessiné	08.01.15	RW
Conté	08.01.15	GA
Format	84 x 30 cm	

Situation et coupe type

PERRET-GENTIL + REY & ASSOCIES S.A.
 MAIRIE DE MONTAGNY
 100A COCHOUX VILLE
 Rue de la Vignette 3
 01420 MONTAGNY
 TEL 03442511313
 FAX 03442511314
 PERRET@perretgentil.com

PERRET-GENTIL + REY & ASSOCIES S.A.
 MAIRIE DE MONTAGNY
 100A COCHOUX VILLE
 Rue de la Vignette 3
 01420 MONTAGNY
 TEL 03442511313
 FAX 03442511314
 PERRET@perretgentil.com

Indices / Date	18 / 28.01.15	18 / 1	18 / 1	18 / 1	18 / 1	18 / 1	18 / 1
Dessiné	RW						
Conté	GA						

Anné. n / Mise à jour du plan selon corrections de M. Bonnet - Bureau RWB